AR Prefecture

083-248300105-20240219-2024070107-DE Reçu le 20/02/2024

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER

Département du VAR

Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION N° 2024-07-01-07

OBJET: Validation du nom du Cimetière Intercommunal de Pardigon

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 10h00, les membres du Comité Syndical du Sivom du littoral des Maures, dûment convoqués le 13 février se sont réunis, dans les locaux du Sivom, sous la Présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, Président du SIVOM du littoral des Maures.

Membres titulaires en exercice : 8

Membres présents :

Philippe LEONELLI, Président, Maire de Cavalaire-sur-Mer

Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de La Croix-Valmer

Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer

Catherine WYDOOGHE, Conseillère municipale, Mairie de Cavalaire-sur-Mer représentant M. VANDEVELDE

Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer représentant M. BURNER

René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de La Croix-Valmer

Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de La Croix-Valmer

Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de La Croix-Valmer

Membres excusés :

Philippe VANDEVELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer représenté par Mme Catherine WYDOOGHE Philippe BURNER, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer représenté par M. Bernard SALINI

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Paul DUBOIS

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Considérant la situation géographique des cimetières respectifs des communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix-Valmer et la volonté des deux communes de mutualiser la compétence funéraire pour la gestion de leurs cimetières et de la maison funéraire dans un souci de bonne gestion et de mutualisation des coûts, la compétence « gestion funéraire » a été transférée au SIVOM du littoral des Maures le 6 février 2023.

Il convient de nommer ce site rassemblant les cimetières de Cavalaire-sur-Mer (3 parties) et ceux de La Croix-Valmer (2 parties).

Il est proposé aux membres du Comité Syndical:

- de NOMMER ce site: « Cimetière Intercommunal de Pardigon ».

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,

AR Prefecture

083-248300105-20240219-2024070107-DE Reçu le 20/02/2024

- **NOMME** le site réunissant les cimetières de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix-Valmer : « Cimetière Intercommunal de Pardigon ».

POUR EXTRAIT CONFORME

A Cavalaire-sur-Mer, Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis à la Sous-Préfecture le 20 FEV. 2024

Philippe LEON 17